

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROUSSILLON

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Séance du 21 SEPTEMBRE 2026

Date de la convocation
15/09/2026

Date d'affichage
15/09/2026

Objet de la délibération

Reversement des aménités
rurales 2026 au PNRL

N° 83/26

L'an deux mil vingt-six et le vingt et un septembre à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Gisèle BONNELLY, Maire.

Présents : Mme BONNELLY, M. ICARD, Mme BERNARD, M. BROVELLI, Mme BRAZARD, M. CHABRIER, M. CHOMETTE, M. DIDNIK, M. JEGOU, Mme MIGLIORINI, Mme MOUNIER-SIRE, Mme TRACOL, M. BONHOMME, Mme MALIVEL

Absents : Mme CHEREL donne pouvoir à Mme BONNELLY,

Madame le Maire explique que dans le cadre des aménités rurales l'Etat a versé en 2024 à la commune de Roussillon 17 154 €. Lors du dernier Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon il a été adopté que les communes reverseraient 20 % de la dotation au Parc.

Dans ces conditions elle propose que la commune de Roussillon reverse au PNRL 18 889 € X 20% : 3 777.80 € au PNRL pour toutes les actions de ce dernier notamment :

- Education et sensibilisation à l'environnement ;
- Projet de conservation du patrimoine culturel et naturel ;
- Innovation et adaptation au changement climatique ;

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire,
Et après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** par 15 POUR, pour de reverser au PNRL les 20 % de 18 889 € soit 3 777.80 € afin de tenir compte de toutes actions mentionnées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Suivent les signatures.

Madame le Maire,

Gisèle BONNELLY



Secrétaire de séance

Marie BERNARD